



# LA DÉMARCHE POUR FAIRE VIVRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE À L'ÉCOLE

DES MESURES OPÉRATIONNELLES À LA RENTRÉE 2015



Au niveau national, une coordination est mise en place, un suivi de la mise en œuvre est assuré

- **Un comité de suivi**, associant l'ensemble des ministères concernés, les représentants de la communauté éducative (personnels, parents, élèves et étudiants), **les associations d'élus et le mouvement associatif d'éducation populaire**, s'assure de la mise en œuvre des mesures de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.
- Il coordonne le travail avec l'ensemble des partenaires de la grande mobilisation.



Au sein de chaque académie, la feuille de route est déclinée et concertée en tenant compte des spécificités locales

- Chaque académie organisera des **consultations larges associant l'ensemble des partenaires de l'école**.
- **Un comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) est créé**. Il apporte son soutien opérationnel aux écoles et aux établissements dans la mise en œuvre des parcours citoyens, notamment en mobilisant les partenaires de l'École au sein de la « réserve citoyenne ».



Les écoles, collèges et lycées appliqueront localement toutes ces mesures

- Ils détermineront **leur parcours citoyen** : mise en place de l'enseignement moral et civique, des actions permettant de célébrer et de valoriser les rites républicains et des symboles de la République (Marianne, hymne national, drapeau, devise).
- **Les instances de démocratie scolaire** (conseils d'école, CESC, conseil d'administration, conseils de vie collégienne et lycéenne) seront mobilisées dans ce cadre.